

Coalition pour la parité femmes-hommes dans les conseils d'administration au Canada

Sénateur Céline Hervieux-Payette | Projet de loi S-206 | Pétition avril 2010 | www.eurekablogue.ca

La représentation égale entre femmes et hommes est essentielle dans les conseils d'administration. Or, malgré la reconnaissance du principe d'égalité des sexes dans la Constitution canadienne, le progrès visant la parité est nettement insuffisant dans le milieu des grandes sociétés.

Puisque les femmes participent activement au milieu des affaires à titre de propriétaires d'entreprises, d'actionnaires, de dirigeantes, de gestionnaires et d'employées et qu'elles jouent un rôle tout aussi important sur le marché en tant que consommatrices, elles devraient être à parité de représentation dans les conseils d'administration.

La crise des institutions financières qui a plongé l'économie mondiale dans une grande récession a démontré que la composition et la pensée homogènes des membres des conseils d'administration n'avaient plus sa place dans notre société moderne. Nous avons besoin d'administratrices qui amènent de nouvelles façons d'examiner les problèmes de gestion et rejettent la pensée de groupe ayant pu contribuer au fiasco financier mondial auquel nous sommes confrontés.

Selon la firme Catalyst, les femmes représentent 47% de la main-d'œuvre nationale mais seulement 14% des membres des conseils d'administration des 500 plus grandes sociétés canadiennes recensées par le *Financial Post*. Dans l'ensemble des entreprises cotées en Bourse, la représentation féminine n'est que de 10,3% (29,1% dans les sociétés d'État). 41,9% des entreprises répertoriées par le *Financial Post* 500 n'ont toujours pas de femmes à leur conseil d'administration. Près du tiers seulement des entreprises avaient plusieurs femmes (deux ou plus) à titre de membres. **Au rythme actuel, il n'y aura, en 2020, qu'une femme sur cinq parmi les membres des conseils d'administration.**

Une législation est donc nécessaire pour obtenir la parité dans les entreprises. C'est le constat de plusieurs pays industrialisés. La Suisse, la Norvège et l'Espagne ont adopté des projets de loi exigeant une représentation de 40% d'administratrices dans un délai de six ans. La France est en voie de légiférer. Selon Corporate Knights, il y avait en Norvège 9% de femmes sur les conseils d'administration en 2003. Depuis la loi norvégienne, elles représentent 44% en 2008.

Au Canada, le gouvernement du Québec a voté une loi qui obligera les sociétés d'État à nommer obligatoirement 50% de femmes sur les conseils d'administration d'ici 2011.

Devant la lenteur des progrès et l'inaction des entreprises, le Parlement canadien doit à son tour légiférer pour démontrer que la parité dans les conseils d'administration est une composante essentielle de notre société.

J'APPUIE LE PRINCIPE DU PROJET DE LOI S-206 SUR LA PARITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET DES ENTREPRISES COTÉES EN BOURSE.

Retourner la pétition signée à :
L'honorable Céline Hervieux-Payette, c.p.
Sénat du Canada
Édifice du Centre - Pièce 585-S
Ottawa, Ontario
K1A 0A4
hervic@sen.parl.gc.ca

CARACTÈRE D'IMPRIMERIE

Prénom, Nom
courriel, Entreprise
Signature